

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ
Séance du 11 mars 2024**

Date de la convocation : 1er mars 2024

Date de l'affichage :

Membres du conseil d'administration : 17

En exercice : 17

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération n°2024/02 : PRÉSENTATION DU ROB 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 1^{er} Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle DUBOZ, à VILLABÉ, sous la présidence de Karl DIRAT, Président du CCAS.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame DOS SANTOS Marguerite, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Madame Nadia LIYAOUÏ, Monsieur Valentin SALLES, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Annie BAROUX, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claude NEGRE, Monsieur Jean-Louis CONESA, Madame Claudine LELIEVRE, Madame Alia DUBOIS-TAZGHAÏTI,

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Alia DUBOIS-TAZGHAÏTI à Madame Nadia LIYAOUÏ à compter de 20h35,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Alexandre SEIJO, Madame Françoise VANDERHAUWAERT,

Formant la majorité des membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Martine CHAUCHARD, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.



Objet de la délibération n°2024/02 : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L2121-29, L 2131-11, L2313-1 et L2321-1,

VU le Code de l'Action Sociale des Familles, (CASF),

VU que l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT que le CCAS est un « établissement public administratif » avec une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune,

CONSIDÉRANT que le CCAS est géré par un conseil d'administration et qu'il détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale,

CONSIDÉRANT que les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, ont l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget et qu'il doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB),

CONSIDÉRANT que la convocation a comporté une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget,

CONSIDÉRANT que l'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB a porté sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 et confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire du CCAS,

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne,

DIT que la présente délibération sera publiée sur le site de la commune,

FAIT et DÉLIBÉRÉ en séance le 11 mars 2024, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Madame Martine CHAUCHARD
Le secrétaire de séance



Karl DIRAT
Président du CCAS
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CCAS



Centre Communal d'Action Sociale



Sommaire

I.	Introduction Président du CCAS.....	p. 3
II.	Généralités.....	p. 4
III	Organisation administrative du CCAS.....	p. 5
III.	Le contexte national.....	p. 6
IV	Le contexte départemental.....	p. 10
V.	Le contexte communal.....	p. 14
VI.	Rétrospective financière	p. 21
VII.	Les seniors et le ccas.....	p. 29
VIII.	Interventions de soutien aux familles.....	p. 32
IX.	Le logement à Villabé.....	p. 34
X.	Les actions du CCAS.....	p. 36
XI.	Les projets pour 2024.....	p. 38
IX.	Conclusion.....	P. 40

I. Introduction du Président du CCAS

2024 sera l'année des 10 ans de ma mandature et nous pouvons mesurer les actions entreprises par notre CCAS tant en faveur des familles en difficultés que des seniors.

Il suffit de se souvenir de la gestion de la crise des inondations en 2016 avec l'accueil des populations dans notre gymnase Paul Poisson, la crise sanitaire et les aides apportées directement aux seniors et aux personnes fragiles qui ne pouvaient se déplacer, en raison de la crainte de ce virus mortel pour certaines pathologies. Il suffit de constater le nombre de familles qui ont pu se reloger ou se loger tout simplement sur notre commune grâce à la volonté politique de la municipalité et par le travail de gestion des nombreuses demandes de logement par le CCAS. Il suffit de constater le nombre de collectes alimentaires organisées pour compléter le stock du local du secours populaire et le nombre de colis distribués. Je n'oublie pas les actions humaines des nombreux soutiens et réconforts à celles et ceux qui en avaient besoin, des nombreux voyages, sorties organisés par notre CCAS afin de maintenir ce lien indispensable entre les Villabéens de toutes les générations grâce aux voyages solidaires gratuits intergénérationnels.

N'oublions pas, après 2 années terribles de guerre en Ukraine, la formidable solidarité qui est partie de Villabé dès le mois de Mars en organisant ce convoi humanitaire vers la Pologne à 20 km de la frontière Ukrainienne avec plus de 70 T de produits de première nécessité.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas à rougir du travail accompli depuis 10 ans. D'année en année, avec la volonté, le travail des personnels du CCAS et les décisions prises par les membres du conseil d'administration, nos actions d'aide à toutes celles et ceux qui frappent à la porte du CCAS auront été au rendez-vous de la solidarité.



II. Généralités

Le rapport d'orientation budgétaire permet au Président du Centre Communal d'Action Sociale de présenter aux membres du Conseil d'Administration, les grandes orientations du CCAS, avant le vote du budget primitif.

Dorénavant, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire du CCAS de Villabé est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Depuis le 1er janvier 2016 et l'adoption de la loi NOTRe, ce débat repose sur un rapport dénommé ROB, ci-dessous présenté. Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié, concerne les CCAS puisqu'il précise que : « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Ce débat d'orientation budgétaire permet :

- ✓ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui prévoient les priorités du budget prévisionnel en rappelant le contexte national,
- ✓ d'informer sur la situation financière du CCAS et les perspectives budgétaires ;
- ✓ de discuter des priorités du budget prévisionnel et de présenter les actions à mettre en œuvre.

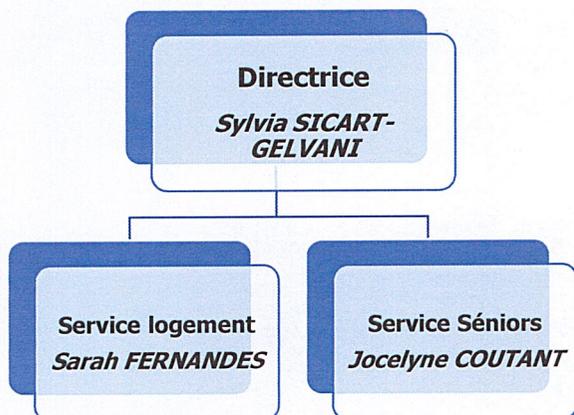
La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Calendrier :

- 11 mars vote du ROB
- 29 mars vote du budget du CCAS



III. Organisation administrative du CCAS



Le CCAS de Villabé est composé de 4 personnes :

- 1 directrice : assistante sociale
- 2 agents administratifs
- 1 stagiaire en 3^{ème} année de formation d'assistante de service social (09/2023 à 04/2024)

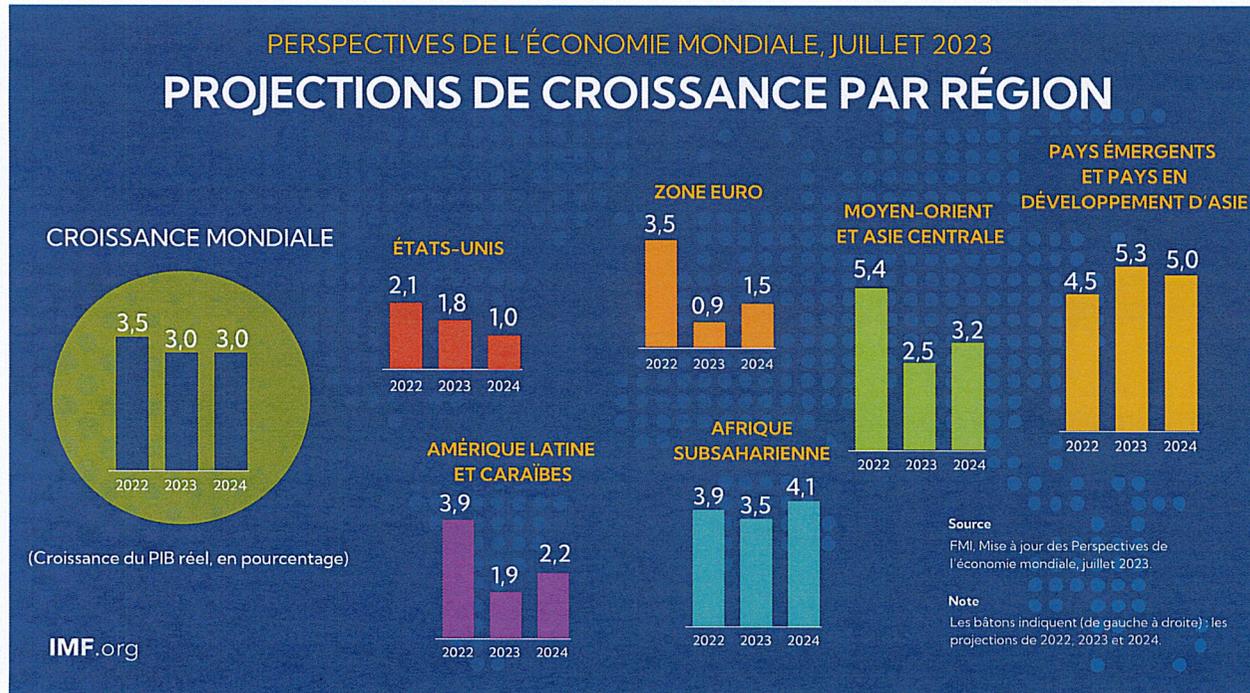
Le CCAS bénéficie du support des services de la commune :

- Service RH
- Service communication
- Services techniques
- Service finances

Des élu(e)s de la commune apportent aussi régulièrement leurs aides pour des opérations ponctuelles (*Plans communaux Grand Froid, Canicule, distributions de colis alimentaires, mise en place pour la semaine bleue, collectes alimentaires...*)



IV. Le contexte national



Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des inflations encore élevées, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3^e trimestre 2023 à **-0,1%** trimestre par trimestre.

**Zone euro : croissance moyenne du PIB (Produit intérieur brut),
volume en %**

La croissance de long terme (potentielle) de la zone euro risque d'être pratiquement nulle, avec :

- la stagnation ou même le recul de la productivité du travail ;
- le recul de la population en âge de travailler ;
- le ralentissement de la hausse du taux d'emploi.

La population en âge de travailler va reculer de 0,5 % par an en moyenne de 2023 à 2027.

Une baisse des niveaux de vie est constatée chez le ménages et les Petites et Moyennes entreprises (PME), en raison de fortes inflations au niveau mondial.

Période	Croissance moyenne
1990-1999	2,15 %
2002-2007	1,97 %
2002-2009	0,96 %
2010-2016	1,13 %
2017-2023	1,46 %



En France, le redressement des finances publiques est amorcé par le budget 2024

Le pourcentage du PIB relatif aux dépenses publiques s'élèverait à 55,3% contre 56,9% en 2023, poursuivant ainsi, sa baisse.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,4% du PIB en 2024 contre -4,9% en 2023 .

La fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'euros en 2024. Néanmoins, la hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

En France, les perspectives d'emploi restent en tension

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% à 7,4%. A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

En France, 16 % des personnes âgées de 55 à 69 ans ne sont ni en emploi ni à la retraite en 2021. Cette part augmente à l'approche de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, pour atteindre 28 % des seniors de 61 ans, avant de diminuer nettement (*Source : Insee, enquête Emploi 2021*).

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (LPFP) définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et vise un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023) ainsi qu'une réduction de la dette publique à 108,1 % à l'horizon 2027.

L'ensemble des administrations publiques sera associé à cet effort de maîtrise de la dépense publique :

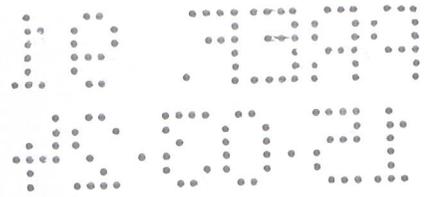
- Les administrations sociales participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses permises par la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage qui devrait favoriser le plein emploi et la maîtrise des dépenses de santé ;
- Les collectivités locales participeront à la maîtrise des dépenses avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieur de 0,5 % à l'inflation.

Pour le gouvernement, la maîtrise des dépenses passe également par un renforcement de la qualité des dépenses et notamment par le financement des investissements en faveur de la transition

écologique et numérique, du plein-emploi et de la compétitivité des entreprises. Selon cette stratégie, la maîtrise des dépenses permettra également de mettre en œuvre les baisses d'impôts annoncées par le gouvernement (*suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la baisse supplémentaire de 2 milliards d'euros d'impôts pour les ménages*). Cette

stratégie devrait s'accompagner de mesures de lutte contre la fraude et d'une politique fiscale en cohérence avec la politique de transition écologique.





V. Le contexte départemental

L'Essonne compte 1 316 053 habitants selon une estimation de l'Insee, fin 2022.

Les missions principales du Département :

Un Conseil départemental est mis en place dans chaque département pour délibérer des questions relatives à son territoire.

Les lois de décentralisation de 1982 ont permis aux départements de devenir autonome par rapport à l'Etat. Ces lois dotent le Conseil départemental de domaines de compétences obligatoires telles que l'action sociale, la lecture publique ou encore la gestion des collèges. D'autres lois - en 2003, par exemple- ont renforcé ces compétences en leur confiant l'entretien de la voirie nationale, la gestion du RSA...

Les compétences obligatoires

Les domaines de compétences du Département sont nombreux : solidarité, collèges, insertion et aides aux personnes... Chaque Essonnien est accompagné dans sa vie quotidienne par les agents du service public départemental.

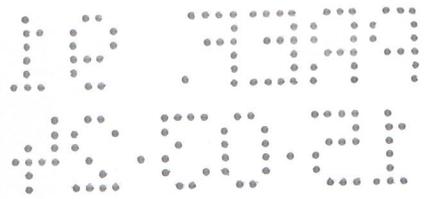
Un Département a pour compétences obligatoires :

1. L'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et de la famille et des personnes en difficulté.

Dont le « Dispositif gratuit de la téléassistance », du Conseil départemental de l'Essonne :

- pour les nouveaux bénéficiaires la gratuité est préservée s'il s'agit de personnes âgées de plus de 80 ans ou 60 ans, inaptes au travail ou bénéficiaires de l'APA ou ayant une reconnaissance du handicap ou des personnes malades dont l'état le nécessite, sur présentation d'un certificat médical.
 - Le Département se voit attribuer depuis la loi du 13 août 2004 un rôle de "chef de file" en la matière. Il a notamment à sa charge l'ensemble des prestations d'aide sociale et la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH, APA).
2. Les collèges.
- Le Département a en charge la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges publics mais également, depuis 2004, l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans ces collèges.
3. La voirie.
- Il s'occupe de la construction et de l'entretien des routes départementales. Il peut également réaliser des équipements routiers sur ce réseau.
4. La culture.
- Le Département est compétent en matière de lecture publique (bibliothèques de prêt). Il est également responsables des musées départementaux et des archives départementales (avec l'État).





5. L'équipement des zones rurales.

Il intervient en partenariat avec les communes et les établissements intercommunaux présents sur son territoire.

6. La sécurité incendie.

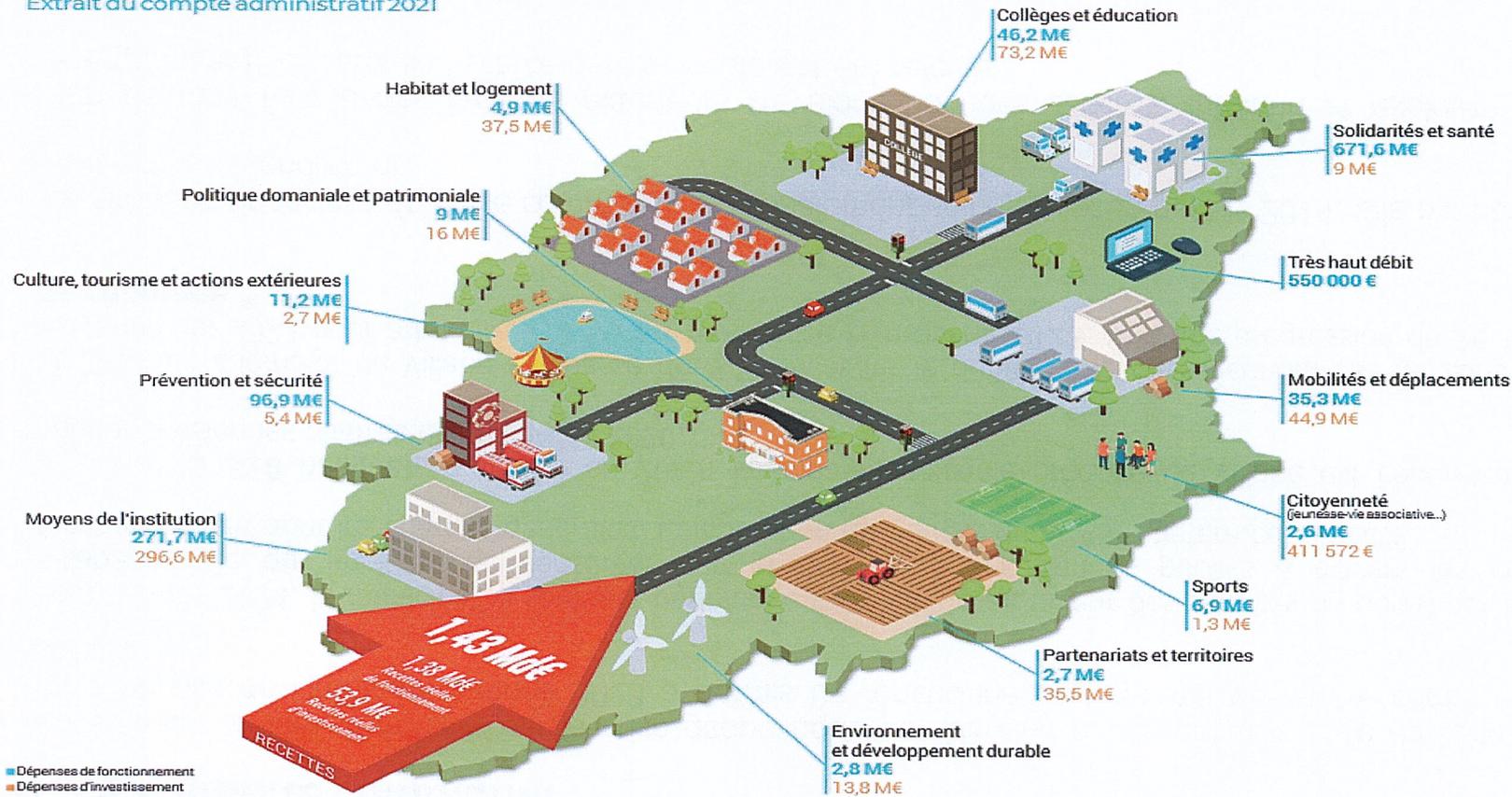
- Le Département participe au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS91). L'Essonne est, d'ailleurs, l'un des seuls départements français à le financer à plus de 98%.

7. La protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

- Le Département a en charge la politique de protection et de préservation des Espaces Naturels Sensibles et des zones Natura 2000. Il intervient aussi dans de nombreux sujets tels que la biodiversité, l'eau, les déchets ou encore les chemins de randonnée.
- **Les politiques complémentaires**
- Le Conseil départemental a la possibilité d'initier des politiques locales complémentaires définies par la loi.
- peut mettre en place un certain nombre de politiques locales complémentaires encadrées par la loi NOTRe du 7 août 2015. L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des Essonnais et du territoire.
- le Conseil départemental de l'Essonne conduit son action en partenariat permanent avec l'État, les autres collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, départements voisins, région Île-de-France), et les associations locales. Il est le principal soutien financier des collectivités locales du territoire.

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ?

Extrait du compte administratif 2021



6
RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX 2021

Sources : RA 2021 DU Département 91

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 du CCAS

VI. Le contexte communal

- Après deux années marquées par la crise géopolitique de l'Ukraine entraînant une crise de l'énergie et une forte hausse de l'inflation, l'année 2023 a permis un fonctionnement normal du centre communal d'action sociale.
- Pour l'année 2024, la municipalité souhaite poursuivre sa politique en faveur des services proposés par le CCAS aux Villabéens. Ce qui implique de conserver une gestion saine des deniers publics à travers les dépenses de fonctionnement dont les charges générales. L'élaboration du budget du CCAS reflètera cet objectif.
- Il y avait **5 518** habitants à Villabé en 2023, la population légale officielle de Villabé est cependant de 5 469 habitants selon les chiffres de l'Insee en 2020.
- Le Taux de chômage de Villabé est passé de **5,7 %** avant le début de la crise économique de 2008 à **7 %** en moyenne sur 2022 pour atteindre **7,2 % au troisième trimestre 2023**. Soit une progression de **26 % du taux de chômage**.*
- La situation financière de notre commune est globalement saine, puisque depuis 2014, elle n'a pas emprunté tout en se désendettant.
- Afin de faire face à des facteurs extérieurs (revalorisation des salaires, inflation et explosion des coûts énergétiques), les taux de fiscalité directe locale ont été relevés.

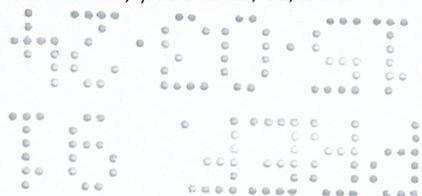
* Sources : <https://ville-data.com/chomage/Villabe-91-91659>

1. Une représentation chiffrée

Population par grandes tranches d'âges (1)

	2013	2014	2019	2020
Ensemble	5 327	5 280	5 488	5 469
0-14 ans	1 225	1 232	1 285	1 275
15-29 ans	1 011	1 020	986	982
30-44 ans	1 111	1 121	1 051	1 046
45-59 ans	1 178	1 192	1 201	1 199
60-74	611	621	735	737
75 et +	191	194	230	230

(1) Sources : Insee, paru le 23/01/2023



Ménages selon composition (1)

	2013	2014	2019	2020
Femmes seules	212	217	283	286
Hommes seules	148	151	183	184
Famille monoparentales	420	425	556	556

Il y avait 5 518 habitants à Villabé en 2023, la population légale officielle de Villabé est cependant de 5 469 habitants selon les chiffres de l'Insee en 2020.

Le Taux de chômage de Villabé est passé de **5,7 %** avant le début de la crise économique de 2008 à **7 %** en moyenne sur 2022 pour atteindre **7,2 % au troisième trimestre 2023**. Soit une progression de **26 % du taux de chômage.**(2)

(2) Sources : <https://ville-data.com/chomage/Villabe-91-91659>

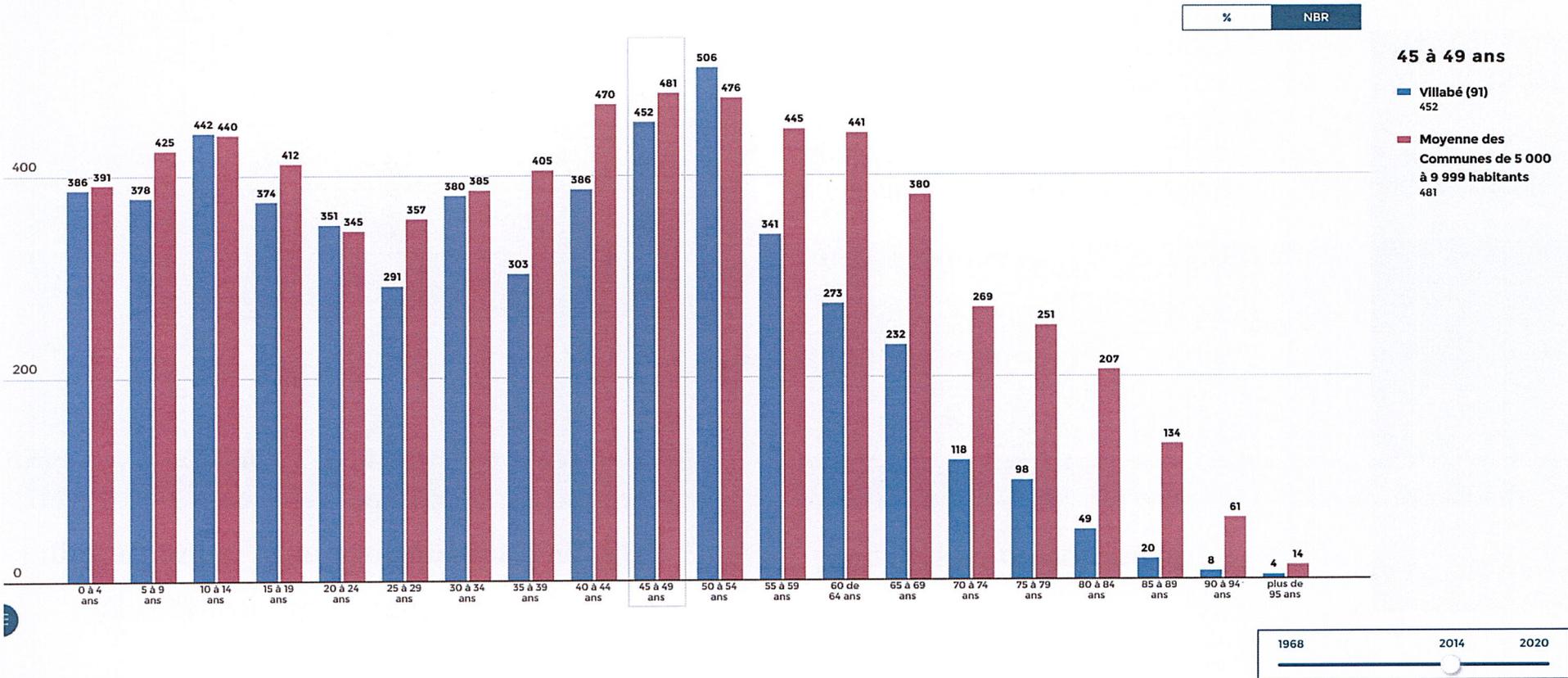


Démographie

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE

VILLABÉ (91)

A quoi ressemble ma population, en termes d'âge ?
Répartition de la population selon la tranche d'âge à Villabé (91)



INSEE, 2014
Réutilisation gratuite sans licence

2. Les actions du CCAS

- Le Centre communal d'action sociale joue un rôle primordial en matière d'aide sociale légale et facultative. Il opère en collaboration avec des partenaires publics et privés de l'action sociale.
- Le CCAS intervient en faveur des administrés en difficulté et met en œuvre des réponses diversifiées en prenant en compte leur situation individuelle.
- Le centre communal d'action sociale garantit les missions suivantes :
 - ✓ les aides et l'accompagnement des publics et des familles, à travers l'octroi d'aides alimentaires (colis d'urgence) ou d'aide financière selon un barème économique fixé par le Conseil d'administration.
 - ✓ l'instruction de dossiers d'aide sociale et la transmission aux autorités compétentes des dossiers d'aides sociales légales comme l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, l'aide-ménagère, CSS (*Couverture santé solidaire*) ...
 - ✓ les dossiers et APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et RSA (Revenu de solidarité active) ne sont pas instruits au CCAS (compétence du Conseil Départemental 91), celui-ci informe et oriente les usagers quant à la constitution et à l'envoi de leurs dossiers.
 - ✓ la domiciliation des personnes sans résidence stable mais ayant une attache avec la commune.
 - ✓ l'instruction administrative des dossiers d'aides facultatives (dispositifs d'aide à la population, aide financière pour impayés de loyer, de factures EDF, de financement de formation diplômante, aide matérielle aux personnes en situation de handicap, accidents de la vie ...)



3. Le budget du CCAS

Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision à travers un programme financier qui évalue les Recettes et les Dépenses de l'année.

Son élaboration et son approbation par le conseil d'administration doivent respecter un calendrier réglementaire.

Il est divisé en deux parties :

- **une section de fonctionnement**, assurant la gestion courante des services rendus à la population,
- **une section d'investissement**, dédiée aux opérations à moyen et long termes.

Le CCAS est un établissement public administratif, obligatoire dans chaque commune de + de 3500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée, s'exerçant sur le territoire communal. Ses missions sont définies par le code de l'Action Sociale et des Familles. Il possède son autonomie financière avec un budget propre. Il a le droit d'accepter des dons et legs, son patrimoine lui est propre.

Le CCAS de Villabé fonctionne avec une équipe de professionnelles composée de :

- 3 agentes titulaires de la fonction publique territoriale dont une Directrice, assistante de service social, une agente sociale et une agente administrative.

4. Orientation financières pour la construction du budget 2024

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une tarification aux usagers adaptée, lié au contexte national et local,
- une participation financière maîtrisée de la part de la ville.

En 2024, la commune poursuivra sa participation à la mise en œuvre de la politique du CCAS par une subvention d'équilibre, primordiale à la continuité de ses actions et activités.

Elle devrait passer de **200 000 €** en 2023 à **252 000 €**, soit une hausse, **18,36%**.

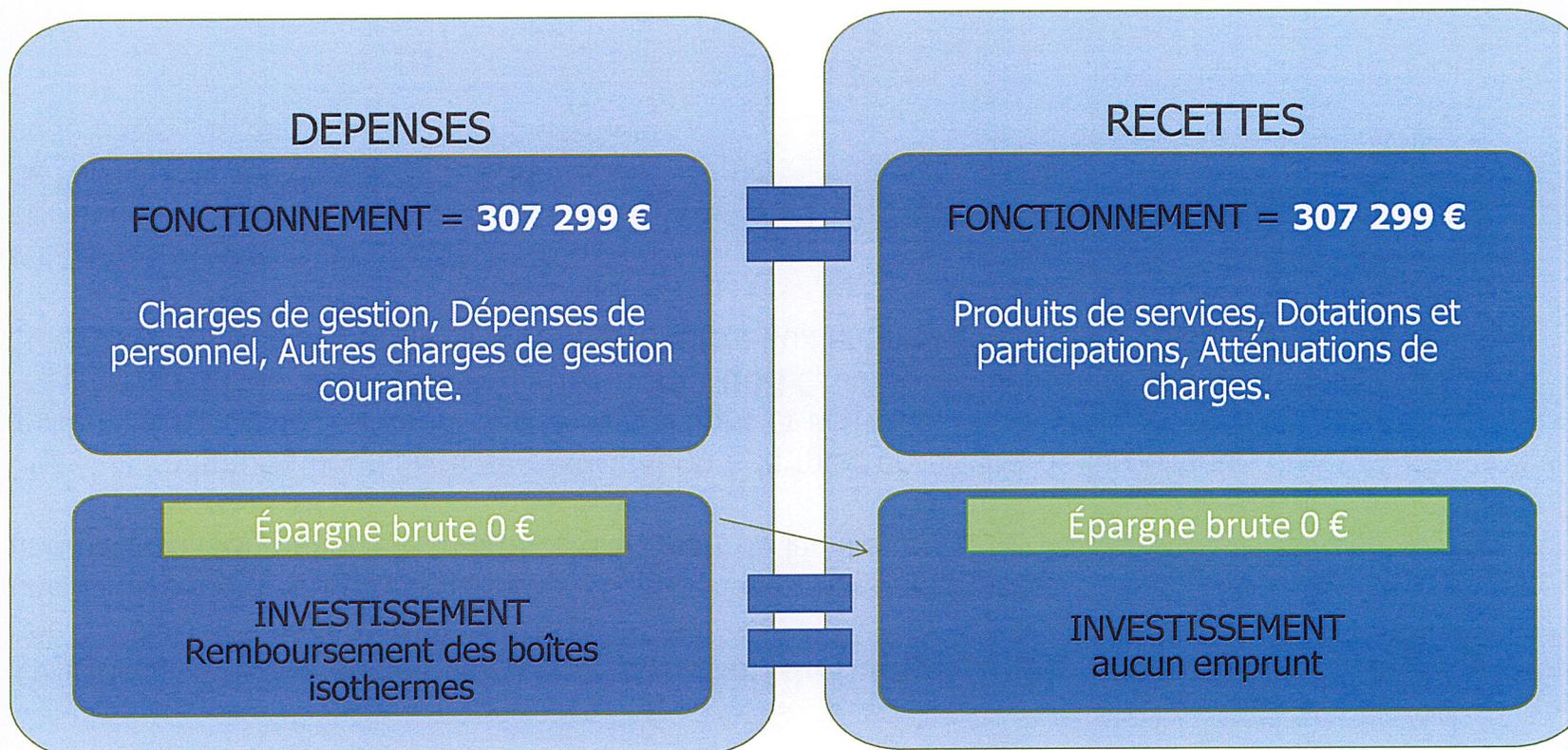
Le CCAS assure l'aide aux familles afin de permettre aux enfants de partir en colonies de vacances.

Il est tenu compte :

- de l'augmentation du nombre de retraités, inscrits en 2023 qui bénéficient des aides et activités du CCAS,
- de l'arrivée de familles dans le parc social,
- de la baisse de recettes de fonctionnement.



5. SCHÉMA DU BP DU CCAS



VII. Rétrospective financière

1. Analyse financière

Pour l'année 2023, le CCAS a soutenu les plus fragiles, par l'attribution d'aides aux familles, aux seniors et deux partenaires associatifs que sont le Secours Populaire français de Corbeil-Essonnes et la Société nouvelle pour le logement intervenant sur la commune. Il a également contribué à rompre l'isolement des personnes âgées en leur offrant des moments de partages intergénérationnels à travers des activités ludiques et des sorties de découvertes culturelles.

2. Aides financières directes du CCAS en 2022 et 2023

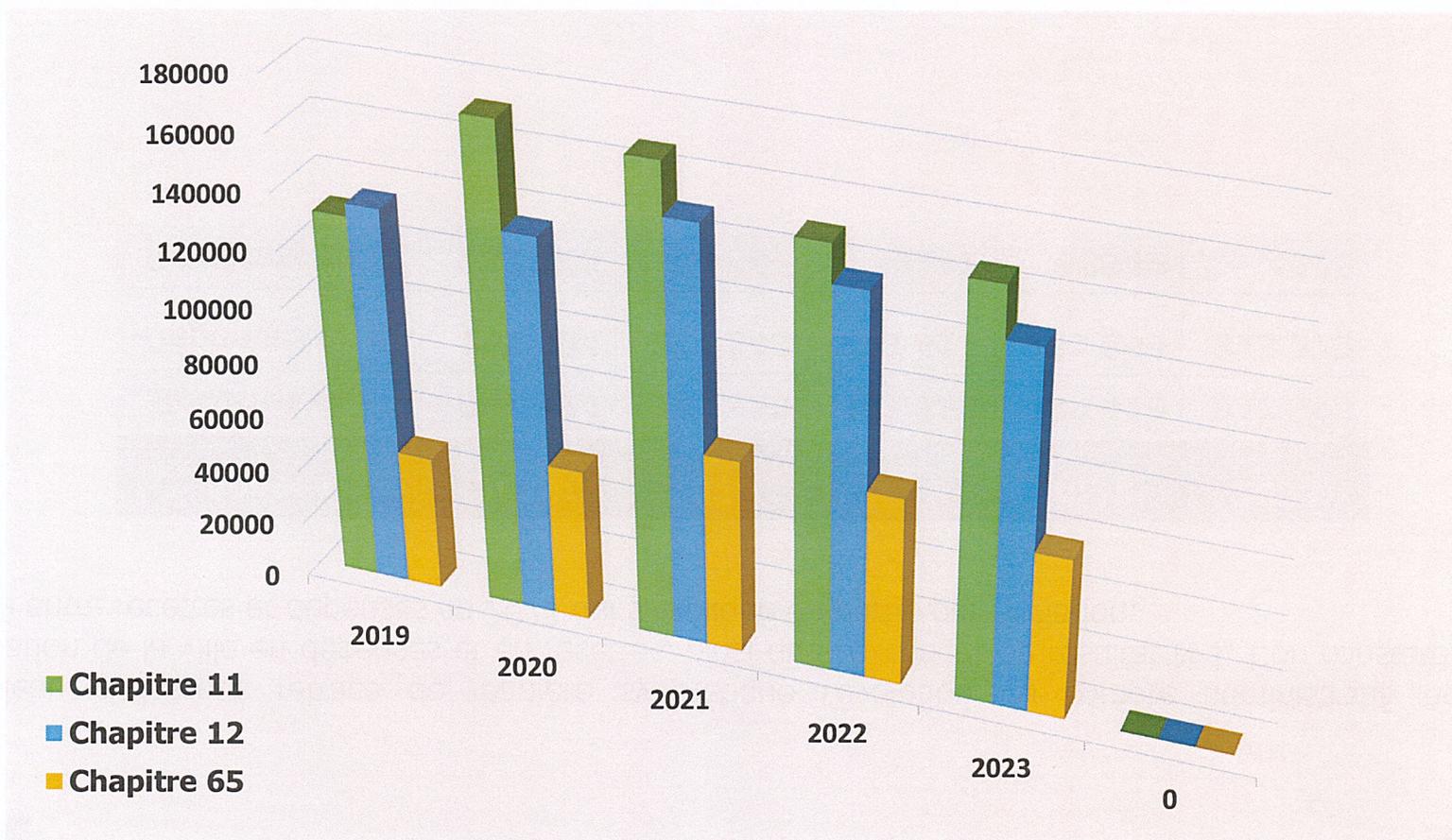
Nature de l'aide	Montant 2022	Montant 2023	Évolution en %
Aides facultatives du CCAS (loyer, énergie...)	5 789,45 €	5 906,42 €	+2,02
Aides au pouvoir d'achat des seniors	29 345,00 €	31 745,00 €	+8,17
Aide aux transports scolaires	2 306,49 €	2 250,56 €	-2,42
Aide aux associations caritatives	2 500 €	3 600,00 €	+44
Total des aides directes	39 940,94 €	43 523,27 €	+8,96



3. Évolution prévisionnelle des principaux pôles budgétaires

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses fonctionnement en €						
Chapitre 11 Charges courantes	131 301	172 667	167 870	150 200	146 400	102 197
Chapitre 12 Charges de personnel	135 773	135 577	149 500	136 822	128 250	133 476
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante dont aides et secours d'urgence	48 762	55 050	70 100	68 150	58 050	71050
Totaux	315 836	363 494	387 470	355 172	332 700	306 723

Évolution des pôles budgétaires en €

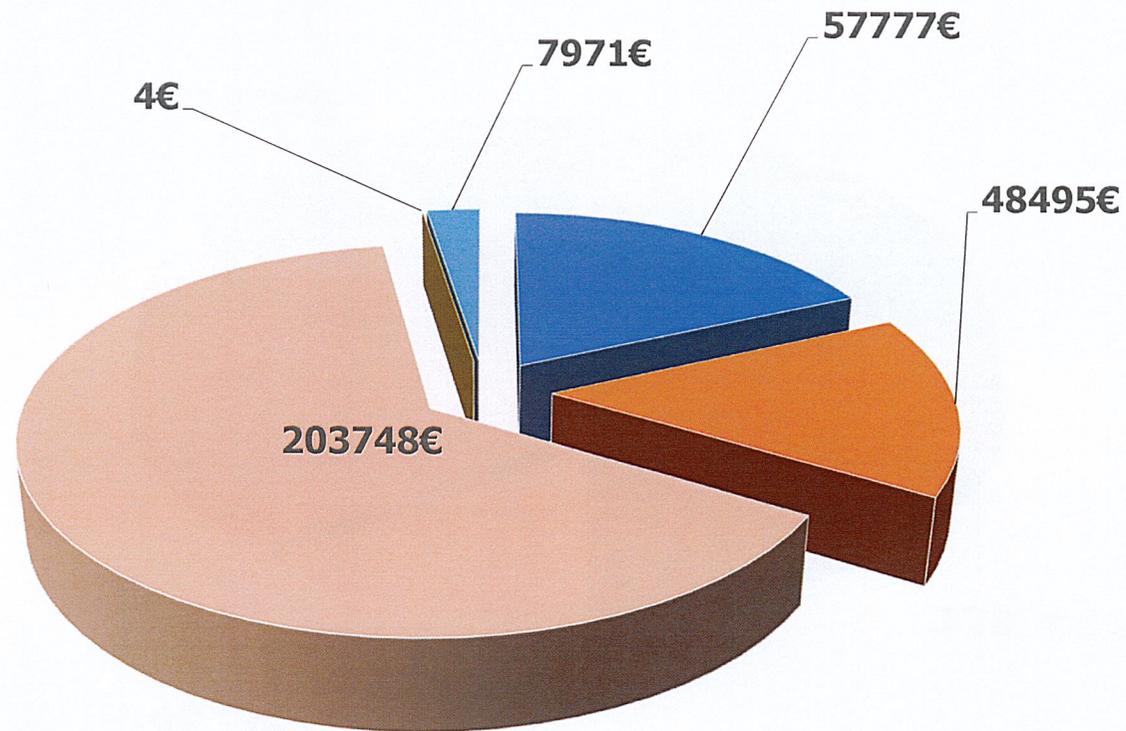


Le tableau ci-dessous retrace de manière synthétique l'évolution du compte administratif incluant la participation de la ville en dépenses et en recettes, ainsi que l'excédent de résultat N-1. L'on constate un écart resserré entre recettes et dépenses en 2023 qui s'explique en partie par l'inflation.

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes en €	347 124	311 510	381 553	339 418	317 995
Dépenses en €	295 104	224 843	293 412	281 069	313 370
Résultats en €	52 020	86 867	88141	58349	4625

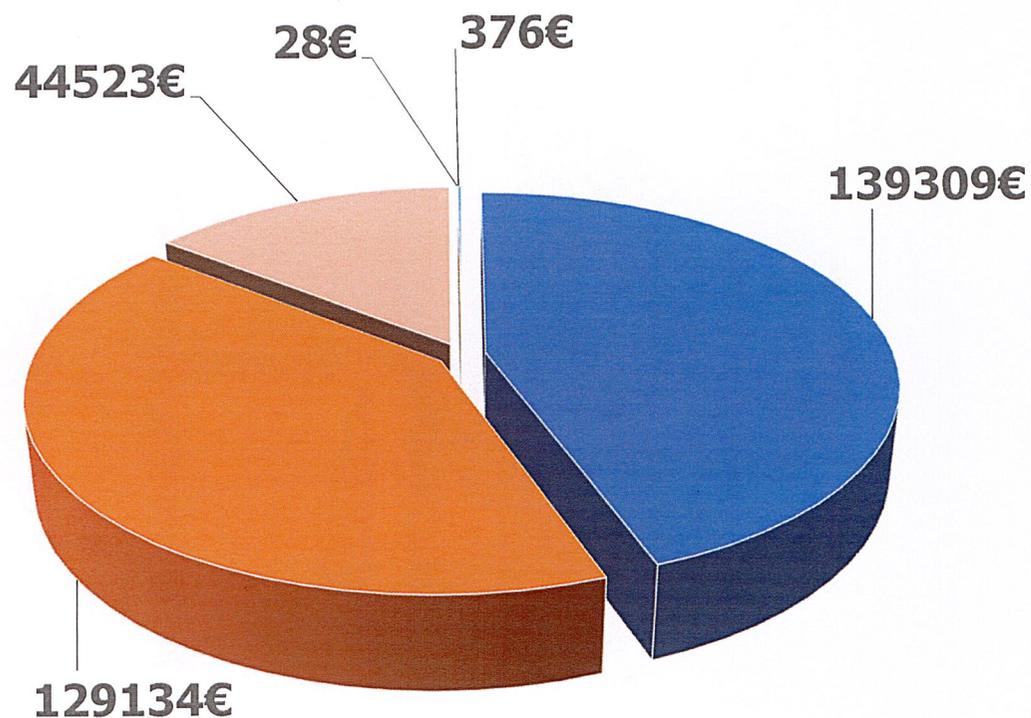
Recettes réalisées

- 002 Excédent 2023
- 70 Produits des services, domaine et ventes diverses
- 74 Dotations, subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels



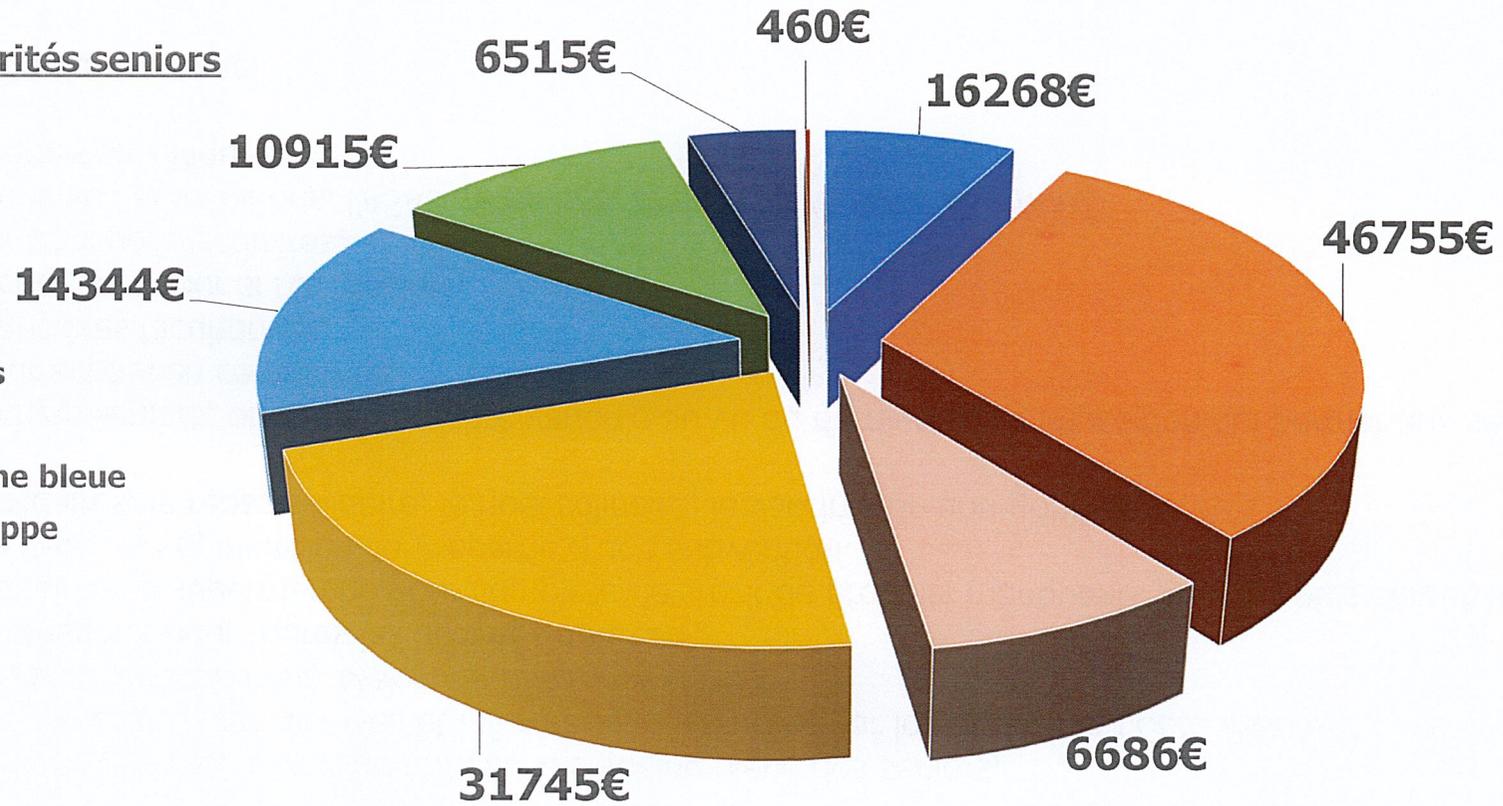
Dépenses réalisées

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 65 Autres charges de gestion courante
- 68 Dotations provisions semi-budgétaires
- 042 Opérations d'ordres de transfert entre sections



Dépenses solidarités seniors

- Portage de repas
- Voyages
- Sorties
- Bons seniors
- Fêtes et cérémonies
- Semaine bleue
- Colis seniors semaine bleue
- Vaccination anti-grippe



4. Explications sur les dépenses par chapitres principaux

Chapitres 11:

- Les animations, les sorties, le voyage annuel, la semaine bleue des seniors,
- Les cotisations pour les aides diverses et informations, assurées par le partenariat (*CLIC Essonne, Nouvelles voies, Fonds solidarité logement, Union nationale des CCAS*),
- Les frais de transports pour toutes les activités du CCAS,
- Achats alimentaires en supermarché pour compléter le stock de produits manquants pour les plus démunis, fournis par le Secours Populaire en contrepartie d'une subvention.
- Les sorties solidaires, le repas solidaire, le Noël solidaire, la vaccination anti grippale,

Chapitre 65:

- Les bons d'achats seniors, offerts en nombre variable au vu du dernier avis d'imposition qui permet aux seniors d'effectuer leur achats en centre ville,
- Les aides financières facultatives,
- Les bons d'achat Carrefour si nécessaires,
- Les aides aux transports scolaires,
- Les subventions aux associations, l'ASAD (*aide et soin à domicile Seine Essonne*),
- Les aides diverses spécifiques.

Chapitre 12:

- La rémunération du personnel.

VII. Les seniors et le ccas

662 seniors sont inscrits au CCAS dont 58 nouveaux en 2023 .

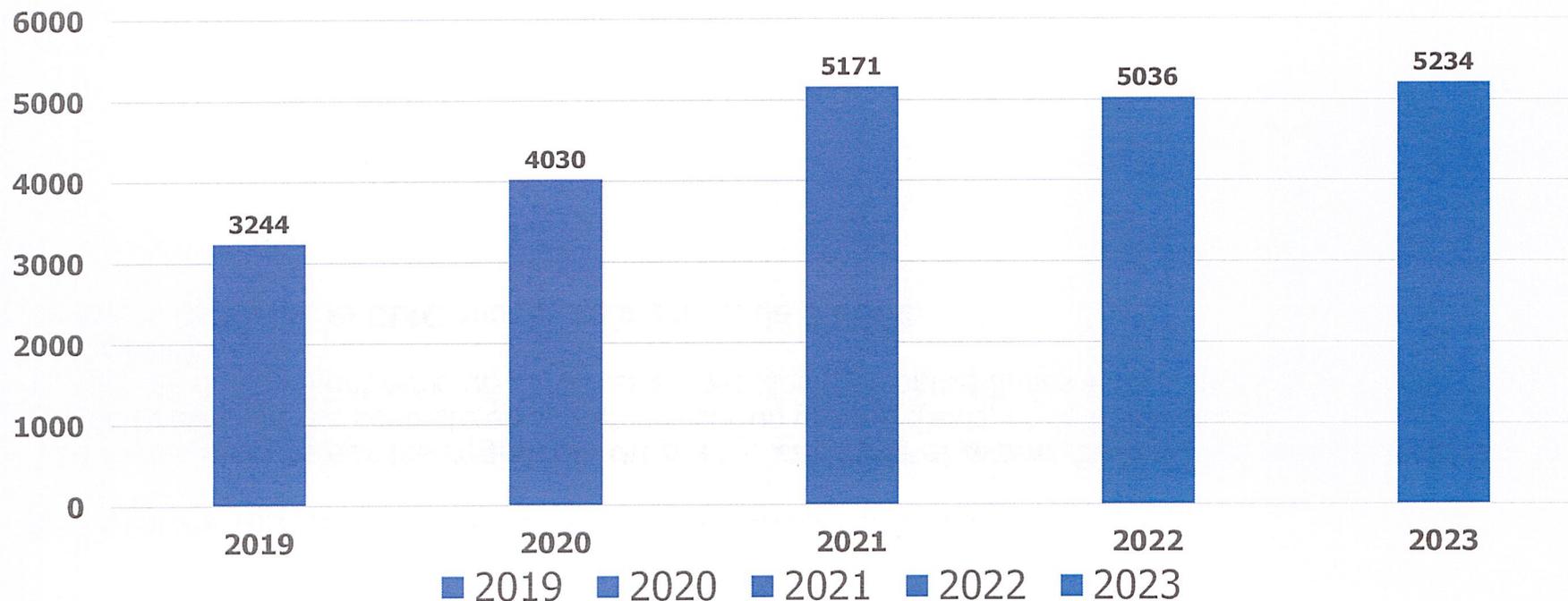
114 foyers inscrits sur les registres, du plan « canicule et grand froid », dès son déclenchement par le Préfet ont été contacté en septembre par un groupe d'élus, et de bénévoles.

Les agents du CCAS ont effectué 23 visites à domiciles (personnes âgées + insalubrité avec la Police municipale).

29 foyers visités par **le CLIC** pour un coût annuel **de 3 856€**.



Nombre de repas livrés aux seniors entre 2019 et 2023



- Portage de repas pour **23 seniors** en moyenne par jour, soit pour un an, **5234** repas pour un coût de **16268€**
- Prix unitaire du portage de repas facturé par le CCAS : **3,40 €**

Les activités du CCAS, proposées aux seniors en 2023

DATES	ACTIVITES	COÛTS+ TRANSPORT/€	RECETTES/€	SOLDE/ €	Nbre de participants
09/01	Galette des rois à la Villa de 15h à 17h + animatrice musicale	1023			173
03/02	Concert Julien CLERC – au Théâtre de Longjumeau	3182	1667	1515	50
21/02	Mardi Gras intergénérationnel, au Gymnase Paul Poisson	1129			40
14/03	Karaoké Euskanim + goûter intergénérationnel de 10 h à 17h	615			45
13/04	Comédie musicale « Le Roi Lion » au Théâtre Mogador	2909	1470	1430	50
15 au 22/04	Voyage ANCV à Menton via TGV+BUS	24097	13408	10689	40
07/05	Bal musette à la Villa, organisée par association de Corbeil-Essonnes	GRATUIT			39
12/05	Visite des marais et de l'hortillonnage d' Amiens	4651	2896	1755	55
14/06	Visite guidée de l'Armada dans le port de Rouen	4553	2677	1876	55
23 au 30/09	Croisière adriatique 8 jours 7 nuits	32066			40
2 au 7/10	« Semaine bleue » + distribution des colis seniors + chocolats aux seniors du portage de repas	31867	6064	25803	682
03/11	Vaccination des seniors contre la grippe	460			122



VIII. Les Interventions de soutien aux familles

- **34** familles ont bénéficié de **l'aide au transport des collégiens et lycéens** pour un montant de **2259 €**.
- **La distribution des colis alimentaires mensuels**, en faveur des foyers en difficulté, s'élèvent à **223** pour 18 familles en moyenne, par mois qui sont concernées, soit une augmentation de 24 %/2022.
- 47 **colis d'urgence** délivrés.
- 35 personnes, (logés par le Samu social de Paris), ont bénéficié de colis mensuels via le Secours populaire.
- **6** aides facultatives ont été accordées, 1 annulée du fait du paiement de l'utilisateur et 3 refusées ne répondant pas aux critères d'attribution en vigueur pour un montant total de **5 906 €**.
- Le CCAS a offert à 19 familles, une sortie au restaurant RODI avec une prise en charge de 60 % et 40 % par le restaurateur pour un coût total de **729,14 €**.
- **Noël Solidaire 13 décembre 2023** a été organisé conjointement avec la Direction Départementale des Territoires qui a pris en charge le spectacle du Clown proposé par le CCAS. Les enfants ont tous reçus des cartes cadeaux en plus des jouets. **15** enfants villabéens (*accompagnés obligatoirement de leurs parents*) ont passé un agréable moment avec des ateliers de maquillage, avec les enfants du personnel de la DDTS.
- Coût des achats de cadeaux pour les 15 enfants villabéens : **931 €**.

Sorties solidaires à la mer

- Les familles les plus modestes ont profité de deux sorties solidaires, à la mer qui se sont très bien déroulées.
- Il leur a été demandé de laisser une caution de 20 € par famille afin de limiter les annulations de dernière minute.



Une journée à la plage de FORT MAHON
(OFFERT en priorité aux familles par le CCAS selon critères sociaux)

RDV Parking de LA VILLA à 5H30 / RETOUR EN SOIRÉE (VERS 21H)

INSCRIPTION au CCAS de 9h à 12h du 26 au 30 Juin 2023
01 69 11 24 68 / 01 69 11 19 73
(caution par foyer de 20 €
Annulation possible 15 jours avant le départ)

18/07/23 Plage Le Crotoy, 61 participants inscrit, 8 annulations.
Coût de la journée : **1 890 €** pour 1 car.



Une journée à la plage du CROTOY
(OFFERT en priorité aux familles par le CCAS selon critères sociaux)

RDV Parking de LA VILLA 5H30 / RETOUR EN SOIRÉE (VERS 21H)

INSCRIPTION au CCAS de 9h à 12h du 26 au 30 Juin 2023
01 69 11 24 68 / 01 69 11 19 73
(caution par foyer de 20 €
Annulation possible 15 jours avant le départ)

10/08/23 Plage de Fort Mahon 58 inscriptions et 11 annulations soit 47 participants.
Coût de la journée : **1 890 €** pour 1 car.



VII. Le logement à Villabé

- **Nombre de personnes qui emménagent chaque année à Villabé :**

Sur les 285 personnes qui ont emménagé l'an dernier à Villabé

60 personnes habitaient à Évry (91).
55 personnes habitaient à Corbeil Essonnes (91).
40 personnes habitaient à Draveil (91).
20 personnes habitaient à Eguisheim (68).
20 personnes habitaient à Viry Châtillon (91).
15 personnes habitaient à Savigny le Temple (77).
10 personnes viennent de l'étranger.
10 personnes habitaient à Le Coudray Montceaux (91).
10 personnes habitaient à Juvisy sur Orge (91).
10 personnes habitaient à Ris Orangis (91).

- **Nombre de personnes qui quittent Villabé chaque année :**

Sur les 295 personnes qui ont quitté Villabé l'an dernier

38 personnes ont déménagé à Mennecy (91).
26 personnes ont déménagé à Évry (91).
25 personnes ont déménagé à La Ferté Alais (91).
16 personnes ont déménagé à Vert Saint Denis (77).
16 personnes ont déménagé à Corbeil Essonnes (91).
16 personnes ont déménagé à Pennautier (11).
15 personnes ont déménagé à Champeaux (77).
13 personnes ont déménagé à Morsang sur Orge (91).
10 personnes ont déménagé à Champcueil (91).
9 personnes ont déménagé à Vénissieux (69).

Nombre de logements attribués en 2023

- Les attributions logements se déclinent ainsi :
- Valloire habitat : 12
- Pierres & Lumières : 14
- Les Résidences : néant
- Erilia : 8

- Le parc social représente **429 logements**

- **prévus début 2024** : 2 nouveaux programmes de logements

Immobilière 3f situés à Villoison et Jean-Jaurès, soit, 47 logements répartis sur les contingents :

-Mairie : 16

-Préfecture : 13

-Action logement : 17

-Conseil régional : 1

Visites avec la PM pour demande de constat d'insalubrité

Les visites pour insalubrité s'effectuent avec le service de la Police municipale.

Un suivi est en place concernant la ferme de Villoison avec la Préfecture comme premier interlocuteur.



- Les agents du CCAS ont reçu **7200** appels téléphoniques en 2023 (moyenne de 50/jour),
- L'accueil du public s'élève à **1700** personnes,
- 22 personnes âgées bénéficient du service d'aide à domicile
- **6741** bons seniors ont été distribués à **438** foyers.

C'est aussi :

- ✓ rechercher, échanger et recevoir, des prestataires pour les manifestations,
- ✓ effectuer le suivi des contrats avec les prestataires (*animations, maintenance des logiciels*),
- ✓ acheter les décorations, les goûters, le matériel pour les animations, etc., préparer les salles et assurer le service,
- ✓ effectuer la facturation des portages de repas et traiter les demandes de la téléassistance,
- ✓ gérer les régies, les encaisser et les déposer au trésor public,
- ✓ effectuer des visites à domicile, assurer le suivi, être à l'écoute,
- ✓ préparer les conseils d'administration et les délibérations, le rob,
- ✓ organiser des collectes alimentaires,
- ✓ ranger le local alimentaire, préparer les colis à distribuer et effectuer la distribution, avec les conseillères municipales

Rappel :

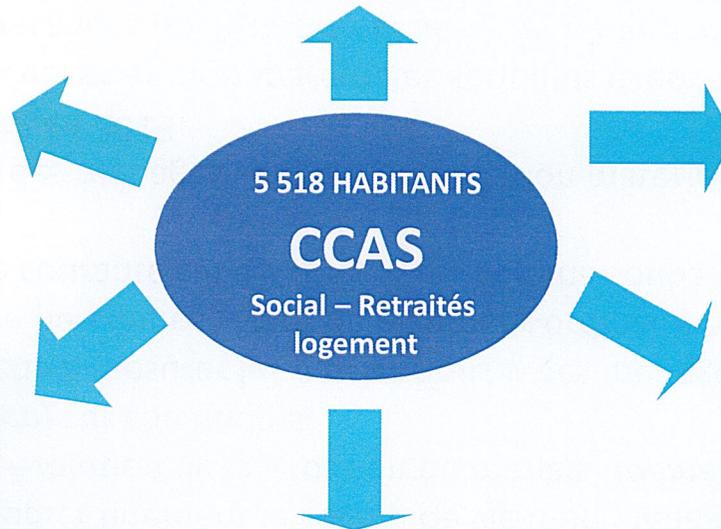
- Le CCAS a vocation à s'occuper des couples et célibataires sans enfants,
- la MDS, des couples ou personnes isolées avec des enfants de plus de 3 ans,
- la CAF, des couples ou personnes isolées avec des enfants de moins de 3 ans.
- Néanmoins, après l'orientation vers les structures appropriées, les familles peuvent revenir vers le CCAS afin que celui-ci intervienne en complément des autres organismes.

Bilan d'activité 2023

<u>Retraités</u>	
- Nombre d'inscrits	662
- Portage de repas	5 234
- Téléalarme	56
- Passe Navigo Améthyste.....	24
- APA	7
- Navettes carrefour et marché..	22
- Plan canicule	114

<u>Familles</u>	
- Secours populaire	223 colis
- Le solidaire :	
Le Crotoy	53
Fort-Mahon	47
- Colonies	15
- Aide carte scolaire	42
- Lettres impayés d'énergie	103

<u>Divers</u>	
- Domiciliations	9
- Attestations d'accueil ...	74



<u>Personnes reçues</u>
1700

<u>Aides facultatives</u>
6

<u>Logement</u>	
- Demandes enregistrées	46
- Proposition de relogement..	216
- Relogements	72



IX. Les projets pour 2024

Comment mesurer l'impact de l'inflation sur le niveau de vie des ménages ?

Le revenu n'est pas suffisant pour étudier finement le niveau de vie d'un ménage, notamment puisqu'il ne prend pas en compte les effets induits par une évolution de la situation du ménage (*déménagement, séparation, etc.*) ou du contexte macro-économique (*inflation*) sur son budget.

L'une des méthodes possibles s'attache à mesurer les « **privations** » des ménages. L'indicateur de privation matérielle et sociale est défini comme la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13 considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Selon l'Insee, en 2022, près de **15 %** des ménages seraient en privation matérielle et sociale, soit le niveau le plus élevé depuis que la première enquête en 2013.

L'étude révèle que les familles nombreuses et monoparentales sont plus exposées au risque de privation et que les postes les plus concernés sont : les vacances (*25 % déclarent se priver d'une semaine de vacances dans l'année*), le chauffage (*10 % déclarent se priver d'un chauffage suffisant*), et l'alimentation (*10 % déclarent se priver de manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours*).

En conséquence le CCAS en 2024, participera à l'analyse les besoins sociaux coordonnée par la mairie,

- La municipalité envisage d'acquérir 3 appartements qui permettront au CCAS de disposer de logements d'urgence
- Délivrer un accompagnement aux usagers qui en font la demande et proposer un soutien aux plus démunis,
- Préserver l'ensemble des aides sociales apportées aux Villabéens,
- Répondre aux besoins de nouvelles familles compte tenu du doublement du parc de logements sociaux en 2024,
- Poursuivre une démarche de qualité de nos prestations et maintenir des sorties et activités à Villabé,
- Mettre en place une commission de prévention des impayés locatifs et d'énergie.
- Proposer aux directeurs d'écoles la mise en place d'une collecte alimentaire dans leurs établissements
- Poursuite des ateliers organisés par GPS,
- Rénovation de la Grange afin d'augmenter la capacité de recevoir et de distribuer des dons pour les plus démunis

Les actions ordinaires du CCAS vont se poursuivre avec la politique en faveur des publics fragilisés (*aides facultatives, logements sociaux, dépannages d'urgence, colis alimentaires, quotient familial, collecte alimentaire avec le partenariat avec le Supermarché de Villabé...*), l'entretien des logements et les animations intergénérationnelles (*repas des aînés, cérémonies des Noces d'or et arbre de Noël*).

L'accueil et l'écoute des familles en difficulté .

En 2024, la communication autour des actions du CCAS en faveur des personnes âgées sera renforcée par l'édition de dépliant recensant tous les services dont elles peuvent disposer.

En octobre, la « **semaine bleue** » sera organisée le 30/09/05/10/2024 afin de poursuivre la création de liens indispensables au bien vivre à Villabé.

Nota : Le département a annulé le Projet de convention BRSA.



IX. Conclusion

Fondateur d'**ATD Quart Monde**, le **Père Joseph Wresinski** écrit « *Le monde changera un jour. Une nouvelle humanité sans misère verra le jour, puisque nous le voulons*'.

Alors, oui, ici à Villabé nous le voulons et nous mettons modestement en place avec notre municipalité et avec notre CCAS la première pierre de ce monde nouveau afin qu'aucun Villabéen par notre solidarité ne puisse vivre dans la misère.

Pour votre information :

ATD Quart Monde veut mettre fin à l'extrême pauvreté en y associant les personnes qui la subissent. Il fait appel à l'engagement de tous pour transformer les mentalités et nos sociétés.

Fondé en 1957 par Joseph Wresinski, le mouvement ATD Quart Monde rassemble des femmes et des hommes de toutes cultures et origines sociales dans plus de 30 pays en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, dans l'Océan Indien, en Asie et en Europe.

ATD Quart Monde est une organisation non gouvernementale internationale sans affiliation religieuse ou politique.